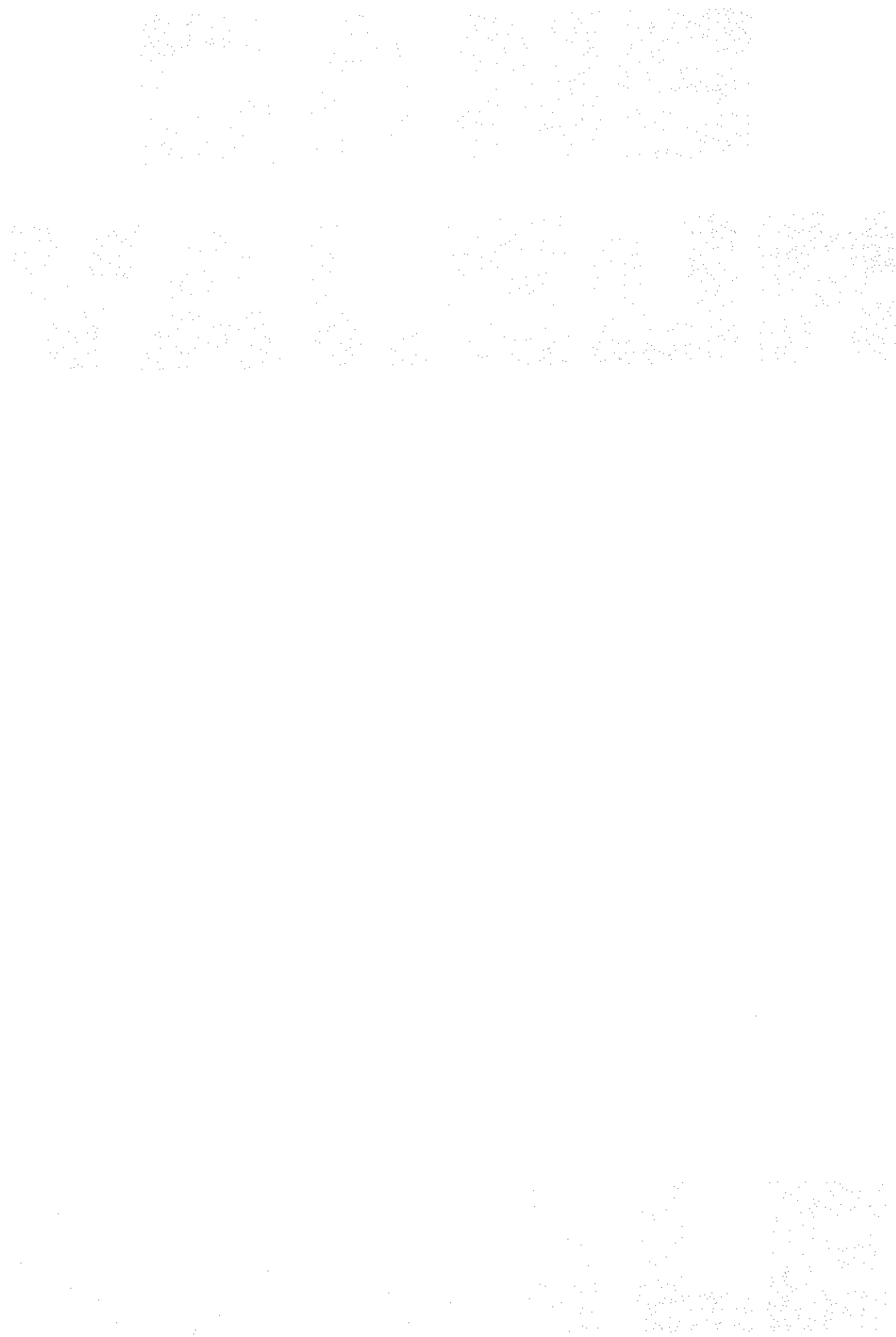




DU 29 FEVRIER 2012

PROJET DE FUSION-ABSORPTION
SOUS CONDITION SUSPENSIVE

DE LA SOCIETE "4.S"
PAR LA SOCIETE "3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES"

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le - 9 MAI 2012
sous le n° A 2619

L'AN DEUX MIL DOUZE
LE VINGT-NEUF FEVRIER

Maître Boris MUGNERET, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle
"Jacques LAUREAU, Philippe CLEON et Boris MUGNERET, Notaires Associés",
titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 23 rue Jacques Cellier, soussigné,

A la requête de :

La société dénommée "4.S", société à responsabilité limitée, au capital de 26.000,00 euros, ayant son siège social à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), Lieudit Combe Belle Fille, Route de Moloy, identifiée sous le numéro SIREN 445 391 253 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.

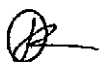
Représentée par :

Monsieur Thierry DESARBRES, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), Route de Moloy, agissant en qualité de gérant de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, société civile au capital de 482.330,00 Euros, dont le siège social est à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), 17 allée des Hauts du Bois de Grancey, identifiée sous le numéro SIREN 429 602 543 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON, associé unique de ladite 4.S.

Ci-après dénommées "L'ABSORBÉE".

D'UNE PART

Et la société dénommée 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, société civile au capital de 482.330,00 Euros, dont le siège social est à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), 17 allée des Hauts du Bois de Grancey, identifiée sous le numéro SIREN 429 602 543 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON.



Représentée par :

Monsieur Thierry DESARBRES et Madame Christine DESARBRES, demeurant à MESSIGNY ET VANTOUX (21380), Route de Moloy, agissant en qualité de seuls associés et co-gérants de ladite société.

Ci-après dénommée "**L'ABSORBANTE**".

D'AUTRE PART

A reçu le présent acte contenant **PROJET DE FUSION-ABSORPTION**.

Il a été arrêté en vue de la fusion, sous le régime de l'article L 236-11 du Code de commerce, de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES et de la société 4.S par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

Préalablement auxdites conventions, il est exposé ce qui suit :

EXPOSE

I – La société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

La gestion de titres, de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux qui pourrait lui être apportés ou qu'elle pourrait acquérir ;

La prise de participation dans toutes sociétés ;

Et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou pourvu que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de la société.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 429 602 543.

La durée de la société expire le 27 février 2099.

Le capital s'élève actuellement à QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE TROIS CENT TRENTE EUROS (482.330,00 €). Il est divisé en 482.330 parts de 1,00 € chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 482.330.

II – La société 4.S a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

Le négoce de pièces détachées neuves et d'occasion ; prestation de services environnementales et de sécurité ; toute activité de marchand de biens, de lotisseur, de constructeur ; toute activité de location.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro SIREN 445 391 253.

La durée de la société expire le 3 mars 2102.





Le capital s'élève actuellement à VINGT-SIX MILLE EUROS (26.000,00 €). Il est divisé en 2.600 actions de 10,00 € chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.600.

III - Les motifs et buts qui ont incité les associés de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES et de la société 4.S à envisager la fusion peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

La société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, absorbante, détient la totalité des parts qui forment le capital social de la société 4.S, absorbée. La présente fusion constitue donc une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles, la dissociation juridique des activités ne se justifiant plus d'un point de vue économique.

IV - Les comptes de la société 4.S utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés à la date du 31 décembre 2011, date de clôture du dernier exercice social de la société.

V - Cette fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des parts est la propriété de la société absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les parts devant lui revenir en échange de ses droits dans la société absorbée.

CECI EXPOSE, il est passé aux conventions ci-après relatives aux apports faits à titre de fusion par la société 4.S à la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES.

PLAN GENERAL

Les conventions seront divisées en huit parties, savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par la société 4.S à la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES ;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la société absorbée ;
- la sixième, relative aux conditions suspensives ;
- la septième, relative au régime fiscal ;
- la huitième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE : APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE 4.S A LA SOCIETE 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES

Monsieur Thierry DESARBRES, agissant au nom et pour le compte de la société 4.S, en vue de la fusion à intervenir entre cette société et la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées,

A la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, ce qui est accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Thierry DESARBRES, ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives,

De la toute propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la société 4.S, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le

1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprenait, à la date du 31 décembre 2011, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur comptable conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004 (arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p.10115).

A - ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits assimilés pour leur montant brut de 125 €, sous déduction des amortissements de 125 €, d'où une valeur nette de 0 €,

Ci 0 €

Immobilisations corporelles

Les installations techniques, matériels et outillage pour leur montant brut de 2.000 €, sous déduction des amortissements de 623 €, d'où une valeur nette de 1.377 €

Ci 1.377 €

Les autres immobilisations pour leur montant brut de 6.373 €, sous déduction des amortissements de 2.753 €, d'où une valeur nette de 3.620 €

Ci 3.620 €

Immobilisations financières

Les prêts pour leur valeur portée au bilan de 52.184 €,

Ci 52.184 €

Total de l'actif immobilisé : cinquante-sept mille cent quatre-vingt-un euros,

Ci 57.181 €

B - ACTIF CIRCULANT

Les en cours de production de biens pour leur valeur portée au bilan de 590.360 €

Ci 590.360 €



Les clients et comptes rattachés pour leur valeur nette de
144.830 €
Ci144.830 €

Les créances Fournisseurs débiteurs pour leur valeur nette de
18.194 €
Ci18.194 €

Les créances Personnel pour leur valeur nette de 5.342 €
Ci5.342 €

Les créances Etat et Impôts sur les bénéfices pour leur
valeur nette de 69.126 €,
Ci69.126 €

Les créances Etat et Taxes sur le chiffre d'affaires pour leur
valeur nette de 1.506 €,
Ci1.506 €

Les autres créances pour leur valeur nette de 6.780 €,
Ci6.780 €

Les disponibilités pour leur montant de 19.191 €,
Ci19.191 €

Total de l'actif net circulant apporté : huit cent cinquante-
cinq mille trois cent vingt-neuf euros,
Ci855.329 €

Tel que le tout ressort du bilan de la Société 4.S au 31 décembre
2011, pris pour base et auquel les comparants déclarent formellement
se référer.

**TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTES : NEUF
CENT DOUZE MILLE CINQ CENT DIX EUROS,**
Ci912.510 €

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la société 4.S à la société 3 C
DEVELOPPEMENT ACTIVITES comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus
désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la
réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La société absorbante prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la société
absorbée la totalité du passif de cette dernière dont le montant au 31 décembre 2011 est

④

⑤

ci-après indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la société absorbée, au 31 décembre 2011 ressort à :

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
pour leur montant de 388.265 €,
Ci 388.265 €

Les emprunts et dettes financières diverses – associés pour
leur montant de 359 €,
Ci 359 €

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés pour leur
montant de 32.630 €,
Ci 32.630 €

Les dettes fiscales et sociales pour leur montant de 12.813 €,
Ci 12.813 €

Les autres dettes pour leur montant de 8 €,
Ci 8 €

Total du passif de la Société 4.S pris en charge par la Société
3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES : QUATRE CENT
TRENTE-QUATRE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS,
Ci 434.075 €

Le représentant de la société absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la société au 31 décembre 2011 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,

- qu'il n'existait, dans la société absorbée, à la date susvisée du 31 décembre 2011, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,

- plus spécialement que la société absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,

- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

III - ACTIF NET APORTE

Les éléments d'actifs sont évalués au 31 décembre 2011 à
NEUF CENT DOUZE MILLE CINQ CENT DIX EUROS..... 912.510 €

Le passif pris en charge à la même date s'élève à QUATRE
CENT TRENTE-QUATRE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS 434.075 €

L'actif net qui sera apporté par la Société 4.S à la Société 3 C
DEVELOPPEMENT ACTIVITES ressortira donc à la différence :

912.510 € - 434.075 € = **478.435 €**
**QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE
CENT TRENTE-CINQ EUROS**

Désignation des immeubles apportés

La société 4.S est propriétaire des immeubles ci-après désignés :

Article 1

Commune de FLEUREY SUR OUCHE (Côte d'Or)

Une parcelle de terrain à bâtir, constituant le lot numéro DEUX (2) du lotissement
LE CLOS DU COLOMBIER, à laquelle est attachée une S.H.O.N. de 275 m², cadastrée,
savoir :

- section AA numéro 216, pour une contenance de quatre ares quatre-vingt-six centiares (04a 86ca),
 - section AA numéro 219, pour une contenance de cinq ares quarante-trois centiares (05a 43ca).
- Soit ensemble : dix ares vingt-neuf centiares (10a 29ca).

Avec :

- * le tiers (1/3) indivis, avec les lots 1 et 4 du lotissement, du passage dénommé "PASSAGE C" au plan du lotissement, cadastré, savoir:
 - section AA numéro 217, pour une contenance de quarante-deux centiares (42ca),
 - section AA numéro 218, pour une contenance d'un are soixante-deux centiares (01a 62ca),
 - section AA numéro 222, pour une contenance de quatre-vingt-dix-neuf centiares (99ca),

* le quart (1/4) indivis, avec les lots 1, 3 et 4 du lotissement, de la parcelle section AA numéro 223, d'une contenance de soixante-cinq centiares (65 ca), sur laquelle se trouve la pompe de relevage.

Article 2

Commune de SAINTE MARIE LA BLANCHE (Côte d'Or)

Les parcelles suivantes :

Section	Numéro	Superficie
ZC	101	06a 24ca
ZC	102	09a 56ca
ZC	103	09a 47ca
ZC	105	09a 10ca
ZC	106	09a 39ca
ZC	108	09a 59ca
ZC	109	09a 58ca

D

|

CA

ZC	110	09a 91ca
ZC	111	10a 44ca
ZC	112	10a 03ca
ZC	113	61ca
ZC	114	01a 71ca
ZC	115	17a 15ca
ZC	116	88ca
ZC	117	01a 00ca
ZC	120	03a 33ca

Origine de propriété des immeubles apportés

Article 1

Les terrains d'assiette du lotissement appartiennent à la société 4.S par suite de l'acquisition qu'elle en a faite, savoir :

1°) Les parcelles cadastrées section AA numéro 209 (dont provient la parcelle AA 219 apportée) et section AA numéro 223 (pour 1/4 indivis apporté)

De :

- Madame Hélène Gabrielle Berthe VIGNETÉY, retraitée, veuve de Monsieur Raymond Jean BANCHET, née à MONTS AUGÉON (Haute Marne), le 11 février 1912, demeurant à FLEUREY SUR OUCHE, (21410), 7 rue du Colombier,

- Madame Christianne Lucette BANCHET, retraitée de la Poste, épouse de Monsieur Alain Jean Christian GUEUDELLOT, née à COUBLANC (Haute Marne), le 06 mai 1939, demeurant à TOMBLAFNE, (54510), 61 boulevard Barbusse,

- Madame Jeannine Renée BANCHET, retraitée de la Poste, épouse de Monsieur Daniel Roger VERNE, née à PRAUTHOY (Haute Marne), le 21 septembre 1944, demeurant à FLEUREY SUR DUCHE, (21410), 7 rue du Colombier,

- et Madame Nadine Andrée BANCHET, traductrice, divorcée de Monsieur Rolf Gerfried STADER, née à MINOT (Côte d'Or), le 01 février 1952, demeurant à KIRCHARDT, Hatzenbrunnenweg 3,

Suivant acte reçu par Maître Nicolas JOUFFROY, notaire à DIJON, avec la participation de Maître MUGNERET, notaire soussigné, le 6 octobre 2005, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de DIJON le 1^{er} décembre 2005, volume 2005 P n°12.262.

2°) La parcelle section AA numéro 213 (dont est issue la parcelle AA 216 apportée et les parcelles AA 217 et 218 apportées pour le tiers indivis)

De Monsieur Félix Léon BOYER, retraité, né à LARRODE (63690) le 24 décembre 1931, et Madame Huguette Paulette Jeanne MONTVALLET, retraitée, son épouse, née à PARIS (75018) le 4 mars 1935, demeurant ensemble à FLEUREY SUR OUCHE, 3 Allée du Haut de la Grapine,

Suivant acte reçu par Maître Yvan CUNIN, notaire à DIJON, avec la participation de Maître MUGNERET, notaire soussigné, le 26 septembre 2006, dont une expédition a été publiée au premier bureau des hypothèques de DIJON le 17 novembre 2006, volume 2006 P n° 12.392.

Article 2

Lesdits immeubles appartiennent à la société 4.S par suite de l'acquisition qu'elle en a faites des Consorts JOIGNEAULT, de divers lieux,

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Louis LAMOUR, notaire à BEAUNE, avec la participation de Maître Boris MGUNERET, notaire soussigné, le 19 mai 2009.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte au moyen d'un prêt de 515.000,00 € consenti par la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. A la garantie du remboursement dudit prêt, inscription de privilège de prêteur de deniers a été prise au premier bureau des hypothèques de DIJON, le 17 juin 2009, volume 2009 V n° 622, pour sûreté de la somme en principal de 365.000,00 €, et ayant effet jusqu'au 19 mai 2011.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de DIJON, le 17 juin 2009, volume 2009 P n°2245.

Situation locative

La société 4.S déclare que les immeubles apportés sont libres de toute location et occupation.

Hypothèques - Droit de préemption urbain

1. Hypothèques

Article 1

La société 4.S déclare que les immeubles apportés aux termes des présentes sont libres de toute inscription, transcription, publication ou mention.

Article 2

La société 4.S déclare que les immeubles apportés aux termes des présentes sont libres de toute inscription, transcription, publication ou mention, à l'exception d'une inscription de privilège de prêteur de deniers prise au premier bureau des hypothèques de DIJON, le 17 juin 2009, volume 2009 V n° 622, au profit de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, pour sûreté de la somme en principal de 365.000,00 €, et ayant effet jusqu'au 19 mai 2011. Le tout suivi d'une inscription rectificative prise au premier bureau des hypothèques de DIJON, le 18 septembre 2009, volume 2009 V n° 972, modifiant la date d'échéance pour la porter au 19 mai 2011 et par suite portant la date d'effet de l'inscription au 19 mai 2012.

2. Purge du droit de préemption

Il ressort de la réponse ministérielle PIAT (JO Sénat 25 novembre 1993 n°3776) que le droit de préemption urbain ne trouve pas à s'appliquer en matière de fusion.

Diagnostics immobiliers

Concernant les déclarations relatives aux diagnostics obligatoires en matière de recherche d'amiante, plomb, termites, diagnostic de performance énergétique, état de l'installation intérieure d'électricité, conformité de l'installation intérieure de gaz

Dans le cadre de la présente fusion-absorption, la garantie légale de l'article 1641 ne s'applique pas.

Il n'y a donc pas lieu de produire ces constats ou états relatifs à la réglementation.

De même l'obligation d'information imposée par l'ancien article 8-1 de la loi du 19 juillet 1976, devenu l'article L 514-20 du Code de l'Environnement, paraît inutile, de façon générale, et en particulier eau cas d'espèce.

B

|

9

DEUXIEME PARTIE : PROPRIETE JOUISSANCE

La société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers à elle apportés à titre de fusion à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière.

Jusqu'audit jour, la société 4.S continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la société.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2012 par la société 4.S seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, ladite société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2012.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 décembre 2011 (et il s'engage à ne faire entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive des apports) aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 31 décembre 2011 (et qu'il ne sera pris jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes) aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 31 décembre 2011 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif courant.

TROISIEME PARTIE : CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la société absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1) La société absorbante prendra les biens et droits à elle apportés, avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, et ce compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.

2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la société 4.S.

3) La société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la société absorbée.

D

9

4) La société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

5) La société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

6) La société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7) La société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8) En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la société absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la société absorbée à raison des salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2012.

9) La société absorbante prendra les biens immobiliers à elle apportés dans l'état où ils existeront lors de la prise de possession, sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre la société absorbée, à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous les immeubles, et de tous éboulements qui pourraient en résulter par la suite, la nature du sol et du sous-sol n'étant pas garantie, comme aussi sans aucune garantie en ce qui concerne soit l'état des immeubles dépendant des biens apportés et les vices de toute nature, apparents ou cachés, soit enfin la désignation ou les contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence de contenance en plus ou en moins, s'il en existe, devant faire le profit ou la perte de la société absorbante.

10) La société absorbante souffrira les servitudes passives, grevant ou pouvant grever les immeubles dont dépendent les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, le représentant de la société absorbée déclare que ladite société n'a personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens apportés et qu'à sa connaissance, il n'existe aucune servitude sauf celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme et de tous titres et pièces, lois et décrets en vigueur.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

1) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2) Le représentant de la société absorbée s'oblige, ès-qualité, à fournir à la société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

A

CA

Il s'oblige, notamment, et oblige la société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3) Le représentant de la société absorbée, ès-qualité, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4) Le représentant de la société absorbée oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la société absorbée.

QUATRIEME PARTIE : REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES PAR LA SOCIETE 4.S

L'estimation totale des biens et droits apportés par la société 4.S s'élève à la somme de NEUF CENT DOUZE MILLE CINQ CENT DIX EUROS (912.510,00 €).

Le passif pris en charge par la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES au titre de la fusion s'élève à la somme de QUATRE CENT TRENTE-QUATRE MILLE SOIXANTE-QUINZE EUROS (434.075,00 €).

Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ EUROS (478.435,00 €).

La société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, absorbante, étant propriétaire de la totalité des 100 parts de la société 4.S, société absorbée, et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres parts, Monsieur Thierry DESARBRES, ès-qualité, déclare que la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES renoncera, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associé de ladite société absorbée.

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 478.435,00 €) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 100 actions de la société 4.S, dont elle était propriétaire (soit 478.435,00 €), différence par conséquent égale à ZÉRO EURO (0,00 €). Il n'y a donc ni boni ni mali de fusion à comptabiliser.

CINQUIEME PARTIE : DECLARATIONS

Le représentant de la société absorbée déclare :

SUR LA SOCIETE ELLE-MEME

1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

SUR LES BIENS APPORTES

1) Que le patrimoine de la société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.



2) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, sont libres de toute inscription hypothécaire.

Le représentant de la société absorbante déclare :

SUR LA SOCIETE ELLE-MEME

Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de liquidation judiciaire, de liquidation de biens ou de règlement judiciaire, de redressement ou de liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

SIXIEME PARTIE : CONDITION SUSPENSIVE

Les présents apports faits à titre de fusion, sont soumis à la condition suspensive d'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, société absorbante.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES.

Tous pouvoirs sont donnés à tous clercs ou employés de l'étude du notaire soussigné à l'effet d'effectuer le dépôt au rand de ses minutes de la copie ou de l'extrait certifié conforme dudit procès-verbal afin de constater la réalisation définitive de la fusion.

SEPTIEME PARTIE : REGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la société absorbante et de la société absorbée obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} janvier 2012. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la société 4.S, société absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société absorbante détient la totalité des parts sociales de la société absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 31 décembre 2011, conformément à l'avis CNC du 25 mars 2004 (arrêté du 7 juin 2004, JO du 8, p.10115).

Les représentants de la société 4.S, société absorbée, et de la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, société absorbante, déclarent placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210 A du Code général des impôts.

La société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, société absorbante, prend les

12

13

engagements suivants :

a) La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2011 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société absorbée ;

b) La société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la société 4.S, société absorbée ; elle reprendra, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissement, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurances et de réassurance ;

c) La société absorbante inscrira au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés, en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et rattachera ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'auraient dû le faire la société apporteuse ;

d) La société absorbante reprendra au passif de son bilan la réserve spéciale créée par la société 4.S, société apporteuse, pour porter la provision pour fluctuation des cours constituée avant le 1er janvier 1998 ;

e) La société absorbante se substituera à la société 4.S, société apporteuse, pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

f) La société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société 4.S, société absorbée.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts. Toutefois, cet état ne sera fourni qu'au titre de l'exercice de réalisation de la fusion (Instruction administrative 4 I-1-02 n° 38)

- en ce qui concerne la société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.



ENREGISTREMENT

Le présent projet sera soumis à la formalité de la publicité foncière et de l'enregistrement.

(1)

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la société absorbée et de la société absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI. Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

HUITIEME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Toutes formalités de publicité légales et autres qu'il y aura lieu conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce, seront faites à la diligence du notaire soussigné.

DESISTEMENT

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société 4.S ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la société 4.S à la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES.

FRAIS

Les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, auxquels donnera ouverture le présent apport-fusion seront supportés par la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en l'étude du notaire soussigné.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

①

②

En outre, les soussignés agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à tous clercs et employés de l'étude du notaire soussigné, à l'effet d'établir tous actes complétifs ou rectificatifs d'erreurs ou d'omissions relatives aux parties et aux biens et droits, notamment aux biens immobiliers apportés.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment sous les peines de l'article 1837 du Code Général des Impôts que l'acte exprime l'intégralité de l'évaluation des apports et reconnaissent avoir été informées par le notaire soussigné des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

En outre, le notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre-lettre contenant une augmentation de la valeur des apports.

ANNEXES

1. Extrait KBIS de la Société 4.S.
2. Extrait KBIS de la Société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES.
3. Comptes de la société 4.S au 31 décembre 2011.

DONT ACTE rédigé sur 16 pages

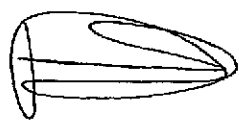
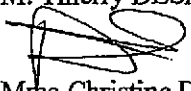
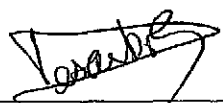
Fait et passé au siège de l'Office Notarial dénommé en tête des présentes.

A la date sus-indiquée.

Et, après lecture faite, les parties ont signé avec le notaire.

Les parties approuvent :

- Renvois :
- Mots rayés nuls :
- Chiffres rayés nuls :
- Lignes entièrement rayées nulles :
- Barres tirées dans les blancs :

P/ la société 4.S M. Thierry DESARBRES 	P/ la société 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES M. Thierry DESARBRES  Mme Christine DESARBRES 
Me Boris MUGNERET 	



RENOI SPECIALEMENT APPROUVE PAR LE NOTAIRE SOUSSIGNE

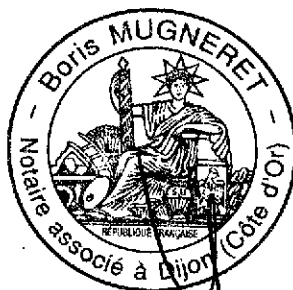
(I) page 15 :

Il faut ajouter :

Pour la perception du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques, Monsieur Thierry DESARBRES, ès-qualité, déclare que les immeubles apportés sont évalués à CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (590.360,00 €).

Le reste est inchangé.

POUR COPIE AUTHENTIQUE rédigée sur 17 pages
réalisée par reprographie, délivrée par le notaire
associé soussigné et certifiée par lui comme étant la
reproduction exacte de l'original.



Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 20 Février 2012

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : 4.5
Numéro d'identification : R.C.S. DIJON 445 391 253 - N° de Gestion 2003 B 155
Date d'immatriculation : 04 Mars 2003

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Capital : 26 000.00 EUR (fixe)
Adresse du siège : Lieudit Combe Belle Fille - route de Moloy - 21380 Messigny et Vantoux
Durée de la société : 99 ans du 04 Mars 2003 au 03 Mars 2102
Date de clôture de l'exercice : 31 Décembre
Dépôt de l'acte au greffe : le 26 Février 2003 sous le numéro A736
Journal d'annonces légales : LE JOURNAL DU PALAIS, le 15 Février 2003

ADMINISTRATION

Gérant(e) Monsieur DESARBRES Thierry André Raymond
né(e) le 19 Avril 1965 à AUXONNE, de nationalité FRANCAISE
demeurant 17, allée des Hauts du Bois de Grancey - 21380 Messigny et Vantoux
Gérant(e) Madame DESARBRES Christine-Marie-Camille né(e) MARESCHAL
né(e) le 28 Juillet 1965 à DIJON (21), de nationalité FRANCAISE
demeurant 17, allée des Hauts du Bois de Grancey - 21380 Messigny et Vantoux

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : CREATION
Activité : Négoce de pièces Detachees neuves et récupération de pièces détachées d'occasion, prestation de services environnementales et de sécurité activité de marchand de biens, de lotisseur, de constructeur ainsi que toute activité de location de bâtiments
Adresse : Lieudit Combe Belle Fille - route de Moloy - 21380 Messigny et Vantoux
Date de début d'exploitation : 04 Février 2003
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

1

PAGE(5)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

20/02/2012

LE GREFFIER



Annexé à la minute d'un acte reçu par
l'un des notaires soussignés, de la S.C.P.

E A N E

V A L E U R

L E A L E

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 20 Février 2012

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : 3 C DEVELOPPEMENT ACTIVITES
Numéro d'identification : R.C.S. DIJON 429 602 543 - N° de Gestion 2000 D 994
Date d'immatriculation : 28 Février 2000

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société civile
Capital : 1 000.00 EUR (fixe)
Adresse du siège : 17, allée des Hauts du Bois de Grancey - 21380 Messigny et Vantoux
Durée de la société : 99 ans du 28 Février 2000 au 27 Février 2099
Dépôt de l'acte au greffe : le 28 Février 2000 sous le numéro A580
Journal d'annonces légales : LE JOURNAL DU PALAIS, le 06 Février 2000

ADMINISTRATION

Gérant(e) Madame DESARBRES Christine né(e) MARESCHAL
né(e) le 28 Juillet 1965 à DIJON, de nationalité FRANCAISE
demeurant 17, allée des Hauts du Bois de Grancey - 21380 Messigny et Vantoux
Gérant(e) Monsieur DESARBRES Thierry
né(e) le 19 Avril 1965 à AUXONNE, de nationalité FRANCAISE
demeurant 17, allée des Hauts du Bois de Grancey - 21380 Messigny et Vantoux

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : CREATION
Activité : Gestion de titres, actions, parts sociale, valeurs mobilières et droits sociaux
Adresse : 17, allée des Hauts du Bois de Grancey - 21380 Messigny et Vantoux
Date de début d'exploitation : 27 Janvier 2000
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST
LEGALEMENT HABILE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE
CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

20/02/2012

LE GREFFIER



Annexé à la minute d'un acte reçu par
l'un des notaires, soussigné, de la S.C.P.

SARL 4 S

17, allée des Hauts du Bois de Grance
21380 MESSIGNY ET VANTOUX

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011

Activité : Prestations Services Environn.

SIRET : 44539125300017

NAF : 4531Z

Annexé à la minute d'un acte reçu par
l'un des notaires, soussigné, de la S.C.P.

Sommaire

Attestation de l'Expert Comptable	3
BILAN	5
Bilan	6
Détail du bilan	9
COMPTE DE RESULTAT	13
Compte de résultat	15
Soldes Intermédiaires de Gestion sur 2 ans	17
Soldes intermédiaires de gestion	19
Détail des soldes intermédiaires de gestion	21
Soldes Intermédiaires de Gestion sur 4 ans	23
Soldes intermédiaires de gestion	25
Détail des soldes intermédiaires de gestion	27
DOSSIER DE GESTION	31
ANNEXES	39
ETATS FISCAUX	51

SARL 4 S**Attestation de l'Expert Comptable****MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL 4 S

Pour l'exercice du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 76 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	912 510
Chiffre d'affaires	151 460
Résultat net comptable (Perte)	-101 916

Fait à DIJON

Le 01 février 2012

Pierre CLEON

L' Expert comptable

Signature

BILAN

10

59

SARL 4 S**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	125	125		84
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	2 000	623	1 377	1 777
Autres immobilisations corporelles	6 373	2 753	3 620	3 359
Immobil. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	52 184		52 184	141 696
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	60 681	3 501	57 181	146 915
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production de biens	590 360		590 360	667 111
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	144 830		144 830	86 030
Fournisseurs débiteurs	18 194		18 194	
Personnel	5 342		5 342	
Etat, Impôts sur les bénéfices	69 126		69 126	69 126
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 506		1 506	10 163
Autres créances	6 780		6 780	
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	19 191		19 191	28 276
Charges constatées d'avance				75
TOTAL ACTIF CIRCULANT	855 329		855 329	860 779
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	916 011	3 501	912 510	1 007 695

SARL 4 S**Bilan**

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
PASSIF		
Capital social ou individuel	26 000	26 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 400	1 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	552 852	612 353
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-101 916	-59 401
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	478 435	580 352
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	366 265	367 663
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	366 265	367 663
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	359	472
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 630	34 444
<i>Personnel</i>		
<i>Organismes sociaux</i>	4 745	4 556
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 268	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	800	
Dettes fiscales et sociales	12 813	4 556
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8	6
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	434 075	427 343
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	912 510	1 007 695

SARL 4 S**Détail du bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
205000 - Concessions et droits similaires	125		125	125
280500 - Amortis. concess. & droits simil.		125	-125	-40
Concessions, brevets et droits assimilé	125	125		84
Immobilisations corporelles				
215400 - Matériel industriel	2 000		2 000	2 000
281540 - Amortissements matériel outillag		623	-623	-223
installations techniques, matériel et out	2 000	623	1 377	1 777
218100 - Instal.gales, agencé, aménagt.di	3 310		3 310	3 310
218300 - Matériel de bureau	3 063		3 063	2 084
281810 - Amortis. instal. gales, agencé, di		714	-714	-300
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		2 039	-2 039	-1 735
Autres immobilisations corporelles	6 373	2 753	3 620	3 359
Immobilisations financières				
274800 - Prêt 3c développement	40 000		40 000	135 000
274810 - Intérêts courus/prêt 3c	12 184		12 184	6 696
Prêts	52 184		52 184	141 696
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 681	3 501	57 181	146 915
Stocks				
335000 - Travaux en cours	590 360		590 360	667 111
En cours de production de biens	590 360	<	590 360	667 111
Créances				
411000 - Clients	144 830		144 830	86 030
Clients et comptes rattachés	144 830		144 830	86 030
401000 - Fournisseurs	18 194		18 194	
Fournisseurs débiteurs	18 194		18 194	
438700 - Charges sociales - produits à re	5 342		5 342	
Personnel	5 342		5 342	
444000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	69 126		69 126	69 126
Etat, Impôts sur les bénéfices	69 126		69 126	69 126
445660 - Tva déductible s/aut.biens et sc	839		839	7 115
445870 - Crédit de tva à reporter				2 381
445860 - Tva sur factures non parvenues	686		666	666
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 506		1 506	10 163
467000 - Autres comptes débiteurs/crédit	6 780		6 780	
Autres créances	6 780		6 780	
Divers				
512000 - Banque populaire	14 909		14 909	23 666
512200 - Société générale	360		360	687
512300 - Banque rhona alpes	3 922		3 922	3 922
Disponibilités	19 191		19 191	28 276
486000 - Charges constatées d'avance				75
Charges constatées d'avance				75

SARL 4 S **Détail du bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	855 329		855 329	860 779
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	916 011	3 501	912 510	1 007 695




SARL 4 S**Détail du bilan**

	Net au 31/12/11	Net au 31/12/10
PASSIF		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	26 000	26 000
Capital social ou individuel	26 000	26 000
106100 - Réserve légale	1 400	1 400
Réserve légale	1 400	1 400
108800 - Autres réserves	552 952	612 353
Autres réserves	552 952	612 353
Résultat de l'exercice	-101 916	-59 401
TOTAL CAPITAUX PROPRES	478 435	580 352
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
512130 - Bp promo smb 92217482550	384 749	384 483
518600 - Banque - intérêts courus à payer	3 516	3 381
<i>Découverts et concours bancaires</i>	388 265	387 863
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	388 265	387 863
455000 - Compte courant t.desarbres	359	472
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	359	472
401000 - Fournisseurs	21 963	30 378
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	10 666	4 066
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 630	34 444
438600 - Charges sociales - charges à payer	4 745	4 556
<i>Organismes sociaux</i>	4 745	4 556
445510 - Tva à décaisser	7 268	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	7 268	
448600 - Etat - autres charges à payer	800	
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	800	
Dettes fiscales et sociales	12 813	4 556
467610 - Cadastre	8	8
Autres dettes	8	8
TOTAL DETTES	434 075	427 343
TOTAL PASSIF	912 510	1 007 695

COMPTE DE RESULTAT

8

8

SARL 4 S**Compte de résultat**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	151 460	100,00	157 902	100,00	-6 442	-4,08
Production stockée	-76 750	-50,67	2 032	1,29	-78 782	NS
Autres produits	4 384	2,89			4 384	
Total	79 094	52,22	159 934	101,29	-80 840	-50,55
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	86 233	56,93	174 814	110,71	-88 581	-50,67
Total	86 233	56,93	174 814	110,71	-88 581	-50,67
MARGE SUR M/SES & MAT	-7 139	-4,71	-14 880	-9,42	7 741	-52,02
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	2 510	1,66	2 265	1,43	244	10,78
Salaires et Traitements	61 984	40,92	51 300	32,49	10 684	20,83
Charges sociales	51 239	33,83	25 884	16,39	25 355	97,95
Amortissements et provisions	1 202	0,79	923	0,58	279	30,28
Total	116 934	77,20	80 372	50,90	36 562	45,49
RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 073	-81,92	-95 252	-60,32	-28 821	30,26
Produits financiers	5 628	3,72	6 277	3,98	-649	-10,34
Charges financières			154	0,10	-154	-100,00
Résultat financier	5 628	3,72	6 124	3,88	-495	-8,09
RESULTAT COURANT	-118 445	-78,20	-89 128	-56,45	-29 317	32,89
Produits exceptionnels	16 531	10,91	40	0,03	16 491	NS
Charges exceptionnelles	2		13	0,01	-11	-84,21
Résultat exceptionnel	16 529	10,91	27	0,02	16 502	NS
Impôts sur les bénéfices			-29 700	-18,81	29 700	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-101 916	-67,29	-59 401	-37,62	-42 515	71,57

Soldes Intermédiaires de Gestion sur 2 ans

SARL 4 S**Soldes intermédiaires de gestion**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Ver. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	151 460	100,00	157 902	100,00	-6 442	-4,08
Production stockée	-76 750	-50,67	2 032	1,29	-78 782	NS
Cie de matières et sous-traitance	23 330	15,40	106 472	87,43	-83 142	-78,09
MARGE DE PRODUCTION	51 380	33,92	53 462	33,86	-2 082	-3,89
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	151 460	100,00	157 902	100,00	-6 442	-4,08
MARGE BRUTE GLOBALE	51 380	33,92	53 462	33,86	-2 082	-3,89
Autres achats et charges externes	62 903	41,53	68 342	43,28	-5 439	-7,96
VALEUR AJOUTEE	-11 523	-7,61	-14 880	-9,42	3 357	-22,56
Impôts, taxes et verst assimilés	2 510	1,66	2 265	1,43	244	10,78
Charges de personnel	113 223	74,75	77 184	48,88	36 039	46,69
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-127 255	-84,02	-94 329	-59,74	-32 926	34,91
Reprises s/ charges et Transferts	4 384	2,89			4 384	
Dot. amortissements et provisions	1 202	0,79	923	0,58	279	30,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 073	-81,92	-95 252	-60,32	-28 821	30,26
Produits financiers	5 628	3,72	6 277	3,98	-649	-10,34
Charges financières			154	0,10	-154	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-118 445	-78,20	-89 128	-56,45	-29 317	32,89
Produits exceptionnels	16 531	10,91	40	0,03	16 491	NS
Charges exceptionnelles	2		13	0,01	-11	-84,21
Résultat exceptionnel	16 529	10,91	27	0,02	16 502	NS
Impôts sur les bénéfices			-29 700	-18,81	29 700	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-101 916	-67,29	-59 401	-37,62	-42 515	71,57



59

SARL 4 S**Détail des soldes intermédiaires de gestion**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
MARGE COMMERCIALE						
706000 - Ventes terrains 19.60	100 715	66,50	107 641	68,17	-6 926	-6,43
706100 - Ventes terrains exo	50 745	33,50	50 261	31,83	484	0,96
Production vendue	151 460	100,00	157 902	100,00	-6 442	-4,08
713500 - Variation stocks produits	-76 750	-50,67	2 032	1,29	-78 782	NS
Production stockée	-76 750	-50,67	2 032	1,29	-78 782	NS
604200 - Travaux lotissement fleurey	4 308	2,84	30	0,02	4 278	NS
604300 - Travaux lotissement brognon	460	0,30	15 315	9,70	-14 855	-97,00
604400 - Travaux lotissement levemois			433	0,27	-433	-100,00
604500 - Travaux lotissement combe bell	1 800	1,19			1 800	
604700 - Travaux lotissement ste marie la	16 762	11,07	90 694	57,44	-73 932	-81,52
Cie de matières et sous-traitance	23 330	15,40	106 472	67,43	-83 142	-78,08
MARGE DE PRODUCTION	51 380	33,92	53 462	33,86	-2 082	-3,89
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	151 460	100,00	157 902	100,00	-6 442	-4,08
MARGE BRUTE GLOBALE	51 380	33,92	53 462	33,86	-2 082	-3,89
606140 - Fournitures carburant	3 700	2,44	1 716	1,09	1 984	115,66
606400 - Achats fournitures administrative	240	0,16	123	0,08	116	94,68
613200 - Occupation locaux	8 400	5,55	9 100	5,76	-700	-7,69
613510 - Peugeot ex 094 el cd	6 384	4,21	2 832	1,79	3 552	125,45
613520 - Peugeot ex 606 ra td	6 384	4,21	2 488	1,58	3 896	156,55
615200 - Entretien Immobilier	38	0,02	70	0,04	-32	-46,24
615500 - Entretien sur biens mobiliers	1 372	0,91	120	0,08	1 252	NS
615600 - Maintenance	75	0,05	22	0,01	53	234,57
616000 - Primes d'assurance	4 597	3,04	4 304	2,73	293	6,80
622600 - Honoraires	3 309	2,18	5 468	3,46	-2 159	-39,49
622700 - Frais d'actes et contentieux	7 508	4,96	8 739	5,53	-1 231	-14,09
623000 - Publicité publications, relations	1 666	1,10			1 666	
623100 - Annonces et insertions			3 781	2,39	-3 781	-100,00
624100 - Transports sur achats	48	0,03			48	
625000 - Placements, missions et reption	1 076	0,71	3 381	2,14	-2 305	-68,18
625110 - Rembt frais kms desarbres			4 285	2,71	-4 285	-100,00
626000 - Frais postaux	1 946	1,29	1 843	1,17	104	5,63
627000 - Services bancaires et assimilés	16 160	10,67	20 070	12,71	-3 910	-19,48
Autres achats et charges externes	62 903	41,53	68 342	43,28	-5 439	-7,98
VALEUR AJOUTEE	-11 523	-7,61	-14 880	-9,42	3 357	-22,56
633300 - Formation continue (organisme)	1 238	0,82	-37	-0,02	1 275	NS
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér			-25	-0,02	25	-100,00
635110 - Taxe professionnelle			17	0,01	-17	-100,00
635111 - C.f.e.	800	0,53	1 138	0,72	-338	-29,70

SARL 4 S**Détail des soldes intermédiaires de gestion**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
635120 - Taxes foncières	472	0,31	595	0,38	-123	-20,67
637800 - Taxes diverses			577	0,37	-577	-100,00
Impôts, taxes et versé assimilés	2 510	1,66	2 285	1,43	244	10,78
644000 - Rémunération c.desarbras	23 792	15,71	30 300	19,19	-6 508	-21,48
644100 - Rémunération t.desarbras	38 192	25,22	21 000	13,30	17 192	81,87
646000 - Charges sociales c.desarbras	34 844	22,87	17 752	11,24	16 892	95,16
646900 - Madelin c.desarbras	6 697	4,42	7 122	4,51	-425	-5,97
646910 - Madelin t.desarbras	9 898	6,54	1 010	0,64	8 888	880,06
Charges de personnel	113 223	74,75	77 184	48,88	36 039	46,69
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-127 255	-84,02	-94 329	-59,74	-32 926	34,91
791000 - Transfert de charges d'exploitati	4 384	2,89			4 384	
Reprises s/ charges et Transferts	4 384	2,89			4 384	
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporé	1 202	0,79			1 202	
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.			923	0,58	-923	-100,00
Dot. amortissements et provisions	1 202	0,79	923	0,58	279	30,28
RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 073	-81,92	-95 252	-60,32	-28 821	30,26
761600 - Produits financiers	5 628	3,72	6 277	3,98	-649	-10,34
Produits financiers	5 628	3,72	6 277	3,98	-649	-10,34
661600 - Intérêts bancaires			154	0,10	-154	-100,00
Charges financières			154	0,10	-154	-100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-118 445	-78,20	-89 128	-56,45	-29 317	32,89
772000 - Produits des exercices antérieur	16 529	10,91	39	0,02	16 491	NS
778000 - Produits exceptionnels s/exercic	1		1			32,99
Produits exceptionnels	16 531	10,91	40	0,03	16 491	NS
671800 - Autres charges except. de gesti						-100,00
678000 - Charges exceptionnelles	2		13	0,01	-11	-84,04
Charges exceptionnelles	2		13	0,01	-11	-84,21
Résultat exceptionnel	16 529	10,91	27	0,02	16 502	NS
699000 - Produits - reports arrière déficits			-29 700	-18,81	29 700	-100,00
Impôts sur les bénéfices			-29 700	-18,81	29 700	-100,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-101 916	-67,29	-59 401	-37,62	-42 515	71,57

B

C9

Soldes Intermédiaires de Gestion sur 4 ans

12

13

SARL 4 S**Soldes intermédiaires de gestion**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	du 01/12/08 au 30/11/08 12 mois	du 01/12/07 au 30/11/08 12 mois
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	151 460	157 902	9 218	475 375
Production stockée	-78 750	2 032	538 698	-212 240
Cie de matières et sous-traitance	23 330	106 472	540 863	58 298
MARGE DE PRODUCTION	51 380	53 462	7 052	204 838
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	151 460	157 902	9 218	475 375
MARGE BRUTE GLOBALE	51 380	53 462	7 052	204 838
Autres achats et charges externes	62 903	68 342	37 297	53 847
VALEUR AJOUTEE	-11 523	-14 880	-30 245	151 190
Subventions d'exploitation				-18 000
Impôts, taxes et vers. assimilés	2 510	2 265	560	7 913
Charges de personnel	113 223	77 184	84 916	109 488
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-127 255	-94 329	-115 721	17 789
Reprises s/ charges et Transferts	4 384			
Autres produits			2	7
Dot. amortissements et provisions	1 202	923	457	995
Autres charges			1	5
RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 073	-95 252	-116 177	16 796
Produits financiers	5 628	6 277	5 571	20 449
Charges financières		154	6 345	417
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-118 445	-89 128	-116 950	36 828
Produits exceptionnels	16 531	40	3	16 528
Charges exceptionnelles	2	13	1 332	25 007
Résultat exceptionnel	16 529	27	-1 329	-8 479
Impôts sur les bénéfices		-29 700	-39 426	4 030
RESULTAT DE L'EXERCICE	-101 916	-59 401	-78 853	24 319

SARL 4 S**Détail des soldes Intermédiaires de gestion**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	du 01/12/08 au 30/11/09 12 mois	du 01/12/07 au 30/11/08 12 mois
MARGE COMMERCIALE				
706000 - Ventes terrains 19.60	100 715	107 641		235 046
706100 - Ventes terrains exo	50 745	50 261		197 872
706110 - Refacturations diverses 5.50 %			2 051	4 221
706120 - Refacturations diverses 19.60 %				2 786
706300 - Prestations environnement			6 618	32 890
706620 - Frais sur audit 19.60 %			549	4 822
708800 - Autres produits activités annexe				-2 262
Production vendue	151 460	157 902	8 218	475 375
713500 - Variation stocks produits	-76 750	2 032	538 698	-212 240
Production stockée	-76 750	2 032	538 698	-212 240
601000 - Achats terrains exo			377 236	
604200 - Travaux lotissement fleurey	4 308	30	127	15 278
604300 - Travaux lotissement brognon	460	15 315	2 464	3 668
604400 - Travaux lotissement levemois		433	-2 660	1 589
604500 - Travaux lotissement combe bell	1 800		1 081	-9
604700 - Travaux lotissement ste marie la	16 762	90 694	162 616	37 771
Cie de matières et sous-traitance	23 330	106 472	540 863	58 298
MARGE DE PRODUCTION	51 380	53 462	7 052	204 838
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	151 460	157 902	9 218	475 375
MARGE BRUTE GLOBALE	51 380	53 462	7 052	204 838
606140 - Fournitures carburant	3 700	1 716		
606141 - Carburant c4			285	2 476
606200 - Eau			3 328	4 118
606400 - Achats fournitures administrative	240	123	780	1 463
612220 - Cb nissan pethfinder				915
612230 - Cb c4			881	3 523
613200 - Occupation locaux	8 400	9 100	8 400	8 400
613510 - Peugeot ax 094 el cd	6 384	2 832		
613520 - Peugeot ax 606 ra td	6 384	2 488		
615200 - Entretien immobilier	38	70		
815500 - Entretien sur biens mobiliers	1 372	120	891	1 054
615600 - Maintenance	75	22		
616000 - Primes d'assurance	4 597	4 304	3 950	6 826
618100 - Documentation générale				73
622600 - Honoraires	3 309	5 468	5 538	4 509
622700 - Frais d'actes et contentieux	7 508	8 739	603	610
623000 - Publicité publications, relations	1 666			
623100 - Annonces et insertions		3 781	5 505	8 131
623400 - Cadeaux à la clientèle			157	
624100 - Transports sur achats	48			24
625000 - Déplacements, missions et répiton	1 076	3 381	606	

SARL 4 S**Détail des soldes intermédiaires de gestion**

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	du 01/12/08 au 30/11/09 12 mois	du 01/12/07 au 30/11/08 12 mois
625100 - Voyages et déplacements				8 503
625110 - Rembt frais kms desarbres		4 285	2 801	
626000 - Fraie postaux	1 946	1 843	1 740	2 211
627000 - Services bancaires et assimilés	16 160	20 070		
627800 - Services bancaires			1 495	474
628100 - Cotisation			338	338
Autres achats et charges externes	62 903	68 342	37 297	53 647
VALEUR AJOUTEE	-11 523	-14 880	-30 245	151 190
740000 - Subventions d'exploitation				-16 000
Subventions d'exploitation				-16 000
633300 - Formation continue (organisme)	1 238	-37	67	242
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér		-25	63	299
635110 - Taxe professionnelle		17	430	2 703
635111 - C.f.e.	800	1 138		
635120 - Taxes foncières	472	595		19
635150 - Imposition forfaitaire annuelle				3 750
637100 - Contribution sociale de solidarité				404
637800 - Taxes diverses		577		496
Impôts, taxes et verst assimilés	2 510	2 265	560	7 913
641100 - Salaires appointements commis			9 385	48 640
641200 - Congés payés			-4 405	607
644000 - Rémunération c.desarbres	23 792	30 300	49 200	21 600
844100 - Rémunération t.desarbres	38 192	21 000		
645100 - Cotisations à l'urafaf			2 486	13 080
645300 - Cotisations aux caisses de retrait			1 005	
645400 - Cotisations aux assedic			385	2 009
645500 - Caisse de retraite				4 994
645510 - Charges tickets restaurant				785
645900 - Charges sociales/congés à régie			-1 898	326
646000 - Charges sociales c.desarbres	34 644	17 752	22 449	11 249
646900 - Madelin c.desarbres	6 697	7 122	6 309	6 198
846910 - Madelin t.desarbres	9 898	1 010		
Charges de personnel	113 223	77 184	84 916	109 488
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-127 255	-94 329	-115 721	17 789
791000 - Transfert de charges d'exploitati	4 384			
Reprises s/ charges et Transferts	4 384			
758000 - Produits divers gestion courante			2	7
Autres produits			2	7
681110 - Dot. amort. s/immobil. incorporel	1 202			
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.		923	457	995
Dot. amortissements et provisions	1 202	923	457	995
658000 - Charges diverses gestion coura			1	5
Autres charges			1	5

SARL 4 S

Détail des soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	du 01/12/09 au 31/12/10 13 mois	du 01/12/08 au 30/11/09 12 mois	du 01/12/07 au 30/11/08 12 mois
RESULTAT D'EXPLOITATION	-124 073	-95 252	-116 177	16 796
761600 - Produits financiers	5 628	6 277	5 571	20 449
Produits financiers	5 628	6 277	5 571	20 449
661600 - Intérêts bancaires		154	6 345	417
Charges financières		154	6 345	417
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-118 445	-89 128	-116 950	36 828
771800 - Autres produits except. de gesti				3
772000 - Produits des exercices antérieur	16 529	39		525
775000 - Produits cessions éléments d'ac				16 000
778000 - Produits exceptionnels s/exercic	1	1	3	
Produits exceptionnels	18 531	40	3	16 528
671200 - Pénalités et amendes				16
671800 - Autres charges except. de gesti				3
675000 - Valeurs compt. éléments actif cé			1 331	24 988
678000 - Charges exceptionnelles	2	13	1	
Charges exceptionnelles	2	13	1 332	25 007
Résultat exceptionnel	16 529	27	-1 329	-8 479
695000 - Impôts sur les bénéfices			-39 426	4 030
699000 - Produits - reports arrière déficits		-29 700		
Impôts sur les bénéfices		-29 700	-39 426	4 030
RESULTAT DE L'EXERCICE	-101 916	-59 401	-78 853	24 319

DOSSIER DE GESTION

12

59

SARL 4 S**Dossier de Gestion****Activité et marge**

	31/12/2011	%	31/12/2010	%	30/11/2009	%
Production vendue	151 460	202,73	157 902	98,73	9 218	1,68
Production stockée	-76 750	-102,73	2 032	1,27	538 698	98,32
Production de l'exercice	74 710	100,00	159 934	100,00	547 915	100,00
Achats matières et consommables		0,00		0,00	377 236	68,85
Sous-Traitance	23 330	31,23	106 472	66,57	163 627	29,86
Coût de production	23 330	31,23	106 472	66,57	540 863	98,71
Marge de production	51 380	68,77	53 462	33,43	7 052	1,29
Activité totale de l'exercice	74 710	100,00	159 934	100,00	547 915	100,00
Marge globale	51 380	68,77	53 462	33,43	7 052	1,29

SARL 4 S**Dossier de Gestion****Capacité d'autofinancement**

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	-101 916	-59 401
+ Dotations aux amortissements	1 202	923
= Capacité d'autofinancement	-100 714	-58 479

	31/12/2011	31/12/2010
Excédent Brut d'exploitation	-127 255	-94 329
+ Transfert de charges	4 384	
+ Produits financiers	5 628	6 277
- Charges financières		154
+ Produits exceptionnels	16 531	40
- Charges exceptionnelles	2	13
- Impôts sur les bénéfices		-29 700
= Capacité d'autofinancement	-100 714	-58 479

SARL 4 S**Dossier de Gestion****Tableau de financement**

	Ressources	Emplois
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice (retraitée)		100 714
- Réduction des fonds propres		
Autofinancement disponible		100 714
Cessions et réduction de l'actif immobilisé	101 696	
Apports en fonds propres et en comptes courants		
Nouveaux emprunts		
Subventions d'investissement		
Total des ressources	101 696	
EMPLOIS		
Distributions mises en paiement		
Remboursement de comptes courants		113
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		13 163
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Remboursement d'emprunts		
Total des emplois		113 990
Variation du fonds de roulement net global		12 294

	31/12/2011	31/12/2010	Besoins	Dégagement
Variation des actifs				
Stocks et en-cours	590 360	667 111		76 750
Comptes clients, comptes rattachés	144 830	86 030	58 800	
Autres créances	100 948	79 289	21 659	
Comptes de régularisation		75		75
Variation des dettes				
Fournisseurs, comptes rattachés	32 630	34 444	1 814	
Dettes fiscales et sociales	12 813	4 556		8 257
Autres dettes	8	8		
Dégagement net de fonds de roulement				2 808
Variation de la trésorerie active	19 191	28 276		9 084
Variations de la trésorerie passive	388 265	387 863		402
Variation nette de trésorerie				9 486
Variation du fonds de roulement net global				12 295

SARL 4 S**Dossier de Gestion****Du résultat à la trésorerie**

	Recettes	Dépenses
Le résultat net comptable de votre entreprise se monte à :		101 916
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie	1 202	
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation		100 714
Votre entreprise a en plus bénéficié de ressources externes :		
Produits des cessions et réduction des immobilisations financières	101 896	
Total des ressources externes de l'exercice	101 896	
Mais votre entreprise doit financer :		
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		13 163
Remboursement de capital et de compte-courant		113
Total des besoins de financement de l'exercice		13 276
La situation de trésorerie de l'exercice précédent se montait à :		359 588
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :		371 882
Cependant, votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Diminution des stocks	76 750	
Augmentation de l'en-cours clients		58 800
Augmentation des autres créances		21 585
Diminution de la dette auprès des fournisseurs		1 814
Augmentation des dettes fiscales et sociales	8 257	
Dégagement généré par le financement du cycle d'exploitation	2 808	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :		369 074

SARL 4 S**Dossier de Gestion****Ratios**

	31/12/2011	31/12/2010	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	12 mois	13 mois	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	0	0	0
Stock moyen x nombre de jours	0 x 12 x 30	0 x 13 x 30	
Coût d'achat	N/A	N/A	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	305	187	117
Créances clients x nombre de jours	144829,86 x 12 x 30	86 030 x 13 x 30	
C.A. TTC	171 200	179 000	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	122	69	54
Dettes fournisseurs x nombre de jours	32 630 x 12 x 30	34 444 x 13 x 30	
Achats TTC	96 131	196 021	

SARL 4 S**Dossier de Gestion**

	31/12/2011	31/12/2010	Variation
STRUCTURE FINANCIERE			
(exprimé en %)			
Autonomie financière	110,22	135,80	-18,84
Capitaux propres	478 435	580 352	
Total dettes	434 075	427 343	
Endettement financier	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0	0	
Capitaux fixes	482 295	583 122	
Solvabilité à court terme	582,98	496,49	17,42
Actif circulant - Stock	855 329 - 590 360	860 779 - 687 111	
Dettes hors emprunt	45 451	39 008	

ANNEXES

2

2

SARL 4 S

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portef		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des Immobilisations		x	
- Informations sur les stocks	x		
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Dettes et créances concernant les entreprises liées		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

SARL 4 S

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercic		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clô		x	
et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'imp		x	
- Intégration fiscale : Identité de le société tête de group		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les march		x	
de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droits individuels à la formation (D.I.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

SARL 4 S**Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SARL 4 S

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011, dont le total est de 912 510 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 101 916,23 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2011 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999, la loi n° 83-353 du 30 Avril 1983 et le décret 83-1020 du 29 Novembre 1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

SARL 4 S

Règles et méthodes comptables

- * Installations techniques : 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

SARL 4 S**Notes sur le bilan****Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	125			125
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>125</i>			<i>125</i>
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 000			2 000
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 310			3 310
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 084	979		3 063
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>7 394</i>	<i>979</i>		<i>8 373</i>
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	141 696	12 184	101 696	52 184
<i>Immobilisations financières</i>	<i>141 696</i>	<i>12 184</i>	<i>101 696</i>	<i>52 184</i>
ACTIF IMMOBILISE	149 214	13 163	101 696	60 681

SARL 4 S**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		979	12 184	13 163
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		979	12 184	13 163
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			101 696	101 696
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			101 696	101 696

SARL 4 S**Notes sur le bilan****Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40	84		125
<i>Immobilisations incorporelles</i>	40	84		125
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	223	400		623
- Installations générales, agencements aménagements divers	300	414		714
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 735	304		2 039
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 258	1 118		3 376
ACTIF IMMOBILISE	2 299	1 202		3 501

SARL 4 S**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 297 962 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	52 184		52 184
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	144 830	144 830	
Autres	100 948	100 948	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	297 962	245 778	52 184
Prêts accordés en cours d'exercice	12 184		
Prêts récupérés en cours d'exercice	101 696		

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	5 342
Total	5 342

SARL 4 S**Notes sur le bilan****Capitaux Propres****Composition du Capital Social**

Capital social d'un montant de 26 000,00 euros décomposé en 2 600 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 600	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 600	10,00

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 434 075 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	388 265	388 265		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 830	32 630		
Dettes fiscales et sociales	12 813	12 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	367	367		
Produits constatés d'avance				
Total	434 075	434 075		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

SARL 4 S**Notes sur le bilan****Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	10 666
Banque - intérêts courus à payer	3 516
Charges sociales - charges à payer	4 745
Etat - autres charges à payer	800
Total	19 727

ETATS FISCAUX

2

69



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2011 et clos le 31/12/2011

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐Régime simplifié d'imposition ☐Régime réel normal ☒

Adresse du service
ou doit être
déposée cette
déclaration

Service des impôts de DIJON SUD
25, rue de la Boudronnée
21014 DIJON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est
différente de l'adresse du destinataire) et/ou
adresse du siège social si elle est différente du
principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL 4 S

Identification du
destinataire

17, allée des Hauts du Bois de Grance
21380 MESSIGNY ET VANTOUX

653

309679

44539125300017

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

le téléphone : 03 80 44 99 36

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Prestations Services Environn.

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal ①	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	101 916
2 Plus-values ②	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre I)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quaterdecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Zone franche Corse	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐			Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de Restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

Recettes nettes soumises
à la contribution 2,50%

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes
(Chantiers, Missions, ...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE ☒

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaire de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.frCGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASS
7, rue Marguerite Yourcenar
21079 DIJON Cedex

03 80 53 18 53
03 80 53 17 77

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A MESSIGNY ST VANTOUX, le 01/02/2012

Signature et
qualité du déclarant Monsieur DESARBRES Thierry
Gérant

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065**N° 2065 Ter**
(2011)Désignation de l'entreprise **SARL 4 S**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2011**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISMEfigurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS**NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS** (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice
MVLT réalisée au cours de l'exercice
MVLT restant à reporter**L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit
(indiquer + ou - selon le cas)plus ou moins-values à
long terme imposables au taux de 15 %plus ou moins-values à long terme afférentes à
des cessions de titre de sociétés à prépondérance
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme
imposables au taux de 0 %

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 4 S Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 17, allée des Hauts du Bois de Grance 21380 MESSIGNY ET VANTOUX Durée de l'exercice précédent* 13Numéro SIRET* 4 4 5 3 9 1 2 5 3 0 0 0 1 7Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31/12/2011		N-1 31/12/2010				
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC						
		Frais de développement *	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	124	AG	124			84		
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 000	AS	623	1 376		1 776		
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 372	AU	2 752	3 619		3 358		
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU		CV						
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF	52 183	BG		52 183		141 695		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI						
		TOTAL (II)		RJ	60 681	BK	3 500	57 180		146 915	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
	En cours de production de biens			BN	590 360	BO		590 360		667 110	
	En cours de production de services			BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis			BR		BS					
	Marchandises			BT		BU					
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW						
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	144 829	BY		144 829		86 029		
	Autres créances (3)		BZ	100 948	CA		100 948		79 288		
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC						
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE						
	Disponibilités		CF	19 191	CG		19 191		28 275		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI				74		
	TOTAL (III)		CJ	855 329	CK		855 329		860 779		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM									
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN									
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	916 010	1A	3 500	912 509		1 007 694		
Renvois : (1) Dont prêt au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété :*			Immobilsations :			Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 4 SNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>26 000</u> ...)	DA	26 000	26 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 400	1 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	OG	552 951	612 352
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(101 916)	(59 401)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	478 435	580 351
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	388 264	387 863
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	358	471
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	32 629	34 443
	Dettes fiscales et sociales	DY	12 813	4 556
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8	8
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	434 074	427 342
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	912 509	1 007 694
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	434 074	427 342
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	388 264	387 863

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	151 459	FH		FI	151 459	157 902	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	151 459	FK		FL	151 459	157 902	
	Production stockée*					FM	(76 750)	2 031	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 384		
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	79 093	159 933
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	86 232	174 813
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 509	2 265
	Salaires et traitements*						FY	61 984	51 300
	Charges sociales (10)						FZ	51 238	25 884
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	1 202	922
			- dotations aux provisions*				GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	203 167	255 185
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(124 073)	(95 251)	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	5 628	6 277
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	5 628	6 277
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		153
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU		153
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 628	6 123	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(118 444)	(89 128)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 4 SNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 529		38
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	16 530		39
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2		12
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2		12
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	16 528		26
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			(29 700)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	101 252		166 250
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	203 169		225 652
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(101 916)		(59 401)
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de location immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 384		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	51 238		25 884
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 16 594 obligatoires A9 34 644				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Autres charges		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		2			
Autres produits				1	
Annulation facture fournisseur non réclamée				15 212	
remboursement notaire frais vente 2010				1 316	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

RENVois

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 4 S**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	124	KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	2 000	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	3 310	KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	2 083	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
FINANCIÈRES	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	7 393	LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	141 695	1U	1V
	TOTAL IV			LQ	141 695	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	149 213	0H	0J

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				1		3		4	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	124	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	2 000	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	3 310	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	3 062	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	
FINANCIÈRES	Avances et acomptes			NC		ND		NE	
	TOTAL III			IY		NG	8 372	NH	
	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7	0W
	Autres participations			IO		0X		0Y	0Z
	Autres titres immobilisés			1I		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			1J		2E	101 695	2F	2G
	TOTAL IV			13		NJ	101 695	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	101 695	0L	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2011
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2011

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 63 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 4 SNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	PF	PG	PH	124	
Terrains				PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC	623	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD	QE	QF	QG	713	
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO	2 039	
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT		
TOTAL III				QU	QV	QW	QX	3 376	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	ØP	ØQ	ØR	3 500	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des Impôts)Désignation de l'entreprise SARL 4 SNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø4	Ø5
		- titres de participation	ØU	ØW	ØX
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	52 183	UR		US	52 183				
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	144 829		144 829						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) (UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	5 342		5 342						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	69 126		69 126					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 505		1 505					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	24 974		24 974						
	Charges constatées d'avance	VS									
TOTALS		VT	297 961	VU	245 777	VV	52 183				
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	12 183								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	101 695								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	388 264		388 264						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	32 629		32 629						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 745		4 745						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 268		7 268						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	800		800						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	358		358						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8		8						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTALS		VY	434 074	VZ	434 074						
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 4 SNéant ☐ *Exercice clos le :
31/12/2011

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA
		de son conjoint		moins part déductible*				WB
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WC
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							WD
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*							WE
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)							WF
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*							WG
	Amendes et pénalités (nature :)							WI
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)							WJ	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7			IX
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					IB	
		- Imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8			WR
TOTAL I							WS	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
		- Imposées au taux de 0 %						WH
		- Imposées au taux de 19%						WP
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
		- Imputées sur les déficits antérieurs						XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								IG
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A)								XA
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY
	Majoration d'amortissement*							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (4 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT	
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à réajuster (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	XG
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		
				déficit (II moins I)				XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)								XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO
								101 916
								101 916
								101 916

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

..SARL 4 5

II - DEDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 4 S		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	101 916
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	101 916
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	8A
	8B	8C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX				

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2011

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 4 S		Néant ☐ *	
TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD (59 401)
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE
	TOTAL I		ØF (59 401)
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		ZB
	- Réserve légale		
	- Autres réserves		ZD (59 401)
	Dividendes		ZE
	Autres répartitions		ZF
	Report à nouveau		ZG
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH (59 401)
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.			
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7		YQ
	Engagements de crédit-bail immobilier		YR
	Effets portés à l'escompte et non échus		YS
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance		YT 23 329 106 471
	Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8		XQ 21 168 14 420
	Personnel extérieur à l'entreprise		YU
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS 10 816 14 207
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES		ST 30 918 39 714
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ 86 232 174 813
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *		YW 800 1 155
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS		YZ 1 709 1 110
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX 2 509 2 265
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée		YY 19 740 21 098
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ 9 898 21 207
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010) *		ØB
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK
			Plus-values à 19% JM
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN
			Plus-values à 19% JP
			Imputations JL
			Imputations JC
Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N° SIRET de la société mère. JJ
numéro du centre de gestion agréé * XP			
Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____) YP			
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK		%	
Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.		ZR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)

(C)

(ventilation par taux)

* Des explications concernant ce formulaire sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S

Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 16 %^②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2011

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL 4 SNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 S		Néant ☒
Exercice ouvert le : 01/01/2011 et clos le : 31/12/2011		Durée en nombre de mois 12
I	Production de l'entreprise	
	Ventes de marchandises	OA
	Production vendue – Biens	OB
	Production vendue – Services	OC
	Production stockée	OD
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF
	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH
	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL
	TOTAL I	OM
II	Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)	
	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON
	Variation de stocks (marchandises)	OO
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ
	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW
	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY
	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OG
	TOTAL 2	OJ
III	Valeur ajoutée produite	
	Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2011

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

N° SIRET

4 4 5 3 9 1 2 5 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 S

ADRESSE (voie) 17, allée des Hauts du Bois de Grancey

CODE POSTAL 21380

VILLE MESSIGNY ET VANTOUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2 600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DESARBRES Prénom(s) Thierry

Nom marital % de détention 40.85 Nb de parts ou actions 1 062

Naissance : Date 19041965 N° Département 21 Commune AUXONNE Pays FRANCE

Adresse : N° 17 Voie allée des Hauts du Bois de Grancey

Code Postal 21380 Commune MESSIGNY Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique MARESCHAL Prénom(s) Christine

Nom marital DESARBRES % de détention 59.15 Nb de parts ou actions 1 538

Naissance : Date 28071965 N° Département 21 Commune DIJON Pays FRANCE

Adresse : N° 17 Voie allée des Hauts du Bois de Grancey

Code Postal 21380 Commune MESSIGNY Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

N° SIRET

4 4 5 3 9 1 2 5 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 S

ADRESSE (voie) 17, allée des Hauts du Bois de Grance

CODE POSTAL 21380

VILLE MESSIGNY ET VANTOUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

99